

LES DEBUTS DE LA CANTINE SCOLAIRE FIN 1953 AU MARCHÉ COUVERT ET A L'ÉCOLE PAUL BERT

Les archiv'histoires reprennent... Il vous est proposé une découverte de la première cantine scolaire !



Par lettre du 3 août 1953, les services préfectoraux transmettent à la municipalité de Jacques Ménard, l'arrêté ministériel octroyant une subvention de 52 668 550 F pour la construction de deux écoles rue Anatole France. Lors de la discussion qui s'ensuit au conseil municipal du 15 septembre 1953, M.M. Legendre et Breillat proposent l'organisation d'une cantine scolaire pour les enfants habitants en dehors de l'agglomération. M. Breillat propose d'utiliser le « Foyer des Vieux ». M. le Maire indique qu'il va immédiatement faire une enquête pour connaître le nombre d'enfants qui ne peuvent rentrer chez eux pour déjeuner à cause de l'éloignement.

Les dés sont jetés.

Le conseil municipal adopte la création à compter du 1^{er} janvier 1954 d'une cantine scolaire qui sera installée dans la salle centrale du marché couvert. Une commission composée de M.M. Quérioux, Persan, Moreau, Roulleau est désignée pour préparer un projet (conseil municipal du 18 novembre 1953).

En décembre, le règlement est adopté et le conseil décide de payer sur le crédit inscrit au budget le personnel suivant : une directrice à 8000 F par mois ; deux servantes à 6000 F par mois ; un cuisinier à 7000 F par mois et un transporteur à 300 F par vacation. « Ce personnel ne sera pas nourri. Il ne sera pas payé pendant les grandes vacances. Naturellement, le personnel prévu peut être réduit si les effectifs des élèves ne sont pas assez importants ».

La cantine fonctionne donc suivant un règlement. Les instituteurs sont chargés de la surveillance des enfants. Le conseil municipal du 3 mars 1954 décide de les rémunérer 165 F par service...

Cependant à la fin du 1^{er} trimestre 1954, il est constaté un déficit de fonctionnement. Des mesures de redressement sont adoptées : le prix du repas est porté à 60 F, une servante est supprimée, un complément de crédit est voté (conseil municipal du 26 avril 1954).

La fréquentation prévue n'est pas au rendez-vous : la plupart des enfants rentrent chez eux pour manger à midi... Il faut aussi penser que la majorité d'entre eux habitent Thouars... Ainsi, le 12 octobre 1954, suite à la consultation effectuée dans les écoles de la ville, le nombre de rationnaires est envisagé à 77 : « dans ces conditions une cantine municipale ne peut être viable... » Cependant : « Il sera demandé aux directeurs d'établissements scolaires d'envisager la création de cantines scolaires qui pourraient être subventionnées par la ville et fonctionneraient dans chaque école ».

Mini-exposition visible les lundis matin, mardis matin de 9 h à 12 h 30, jeudis et vendredis toute la journée de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30 jusqu'à fin juin ; au n°5 de la rue Drouyneau de Brie, ARCHIVES MUNICIPALES DE THOUARS.

